



# VOTEZ ET FAITES VOTER

## CFDT-CCI

### **Elections professionnelles exclusivement par vote électronique le 9 mars à 15 h. (14 mars : clôture du scrutin)**

Dans un contexte politico-économique complexe de double régionalisation (2013/2017) et sous l'impact d'une baisse de plus de 37% de ressources des CCI, la modernisation du réseau consulaire s'est traduite dans les faits par une absence de vision stratégique des Présidents. Leur seule action de court terme a été d'utiliser la masse salariale comme variable d'ajustement.

Durant ces quatre années d'une politique sociale agressive, les équipes **CFDT-CCI** en CPN et sur le terrain en Région, ont agi pour un cadre collectif pérenne et ont imposé des mesures d'accompagnement :

- ≠ **Classification nationale des emplois** (recours collectifs et individuels)
- ≠ **Accord relatif à la mobilité géographique** (mesures d'accompagnement financières)
- ≠ **Accord relatif à la mutation géographique** (fin de la pratique de la révocation pour refus de mutation géographique)
- ≠ **Plan Emploi Consulaire** (2014) dont la majorité des **accords sont inscrits au Statut** :
- **Pérennisation du dispositif** de cessation d'un commun accord de la relation de travail (CCART)
- Mise en place d'un **dispositif de fins de carrières**
- **Indemnité complémentaire de 15 000 €** dans le cas d'une suppression de poste

Forte du soutien et de l'expertise de sa Confédération, la **CFDT-CCI** a porté des accords fondateurs d'une politique sociale mettant l'humain au cœur d'une organisation qu'elle veut contemporaine :

- ≠ **Accord-cadre télétravail**
- ≠ **Accord-cadre relatif à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**
- ≠ **Accord formation professionnelle continue** (Compte Personnel d'Activité)

En décembre dernier, la **CFDT-CCI** a su prendre ses responsabilités :

- en organisant une mobilisation nationale, appelée par elle seule, sous les fenêtres de l'Assemblée Nationale, qui a porté ses fruits : suppression de la ponction prévue de TFC (60 millions d'€).
- en organisant une action d'influence auprès des parlementaires pour un changement de gouvernance, y associant les agents, pour co-construire la CCI de demain tout en appelant à un traitement équitable des agents sur l'ensemble du territoire.

# Avec la légitimité d'une forte représentativité, la CFDT-CCI s'engage aujourd'hui comme hier à défendre son projet :



## ➤ **EGALITE DE TRAITEMENT**

- Exiger la revalorisation des salaires par l'augmentation du point national et par l'attribution de promotions dont les règles doivent être transparentes
- Faire cesser les écarts de salaire et de classification entre des agents occupant des postes comparables
- Faire cesser les écarts de rémunération et de classification femmes/hommes
- Briser le plafond de verre ne permettant qu'à une minorité de femmes et à quel prix (!) d'avoir une carrière professionnelle
- Transformer les CDD, recrutés sur des missions pérennes, en CDI
- Lutter contre toutes les formes de discriminations
- Défendre la réforme du titre II : la régionalisation en 13 régions ne justifie plus autant de et leurs primes de départ vue la baisse des ressources des CCI.

## ➤ **SECURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS**

- Mettre en place l'Accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences) en CCIR pour favoriser l'employabilité des agents et leur permettre de véritables perspectives d'évolution de carrière
- Négocier avec vigilance et détermination la réforme à venir du Titre III pour les Centres de Formation d'Apprenti(e)s

## ➤ **TRANSFORMATION DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET MANAGEMENT DES EQUIPES ET DES PERSONNES**

- Développer une organisation du travail ambitieuse à la hauteur des enjeux de transformation des missions économiques et sociétales des CCI avec une organisation plate permettant un mode de gestion des projets
- Opter pour une organisation agile plutôt qu'une organisation du contrôle (relations verticales et prolifération des tableaux de bord stériles)
- Management des équipes et des personnes (surcharge de travail, situations de souffrance au travail)



dès l'ouverture du scrutin le 9 mars à 15h



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**